

R.P.I IZE-TRANS

Année scolaire 2022 / 2023

Ecole d'Izé

39 rue du Maine
53160 Izé
02.43.37.96.00

Ecole de Trans

6 bis rue des Loisirs
53160 Trans
02.43.37.06.75

REGLEMENT INTERIEUR

(Les informations ci-dessous peuvent être modifiées en fonction du contexte sanitaire.)

1- Horaires

Les heures d'entrée et de sortie des écoles maternelles et élémentaires sont fixées comme suit :

Izé : matin 9h05 – 12h05 après-midi : 13h35 – 16h35

Trans : matin 9h00 – 12h00 après-midi : 13h30 – 16h30

Horaires d'ouverture du portail d'Izé :

De Trans

7h45 – 9h05 8h50 - 9h00

12h05 – 12h15

13h25 – 13h35

13h20 - 13h30

16h35 - 17h30

Les portails de la cour sont maintenus fermés, pendant le temps scolaire.

L'accueil des élèves se fait en classe 10 minutes avant. Les élèves de maternelle doivent être accompagnés et récupérés jusqu'à l'adulte responsable, dans l'enceinte de l'école, par les parents ou toute personne autorisée par eux-mêmes.

Le midi les élèves non récupérés seront confiés au restaurant scolaire et le soir à l'accueil périscolaire, au tarif en vigueur.

2- Admission et scolarité

La directrice/le directeur procède à l'admission des élèves sur production :

- du certificat d'inscription délivré par le maire de la commune dont dépend l'école, après avoir pris connaissance du livret de famille.
- d'un document attestant que l'enfant a subi les vaccinations obligatoires pour son âge (diph-térie, tétanos, poliomyélite) ou justifie d'une contre-indication ;
- à défaut les parents disposent de 3 mois pour mettre à jour les vaccinations de leur(s) enfant(s) ;
- en cas de contre-indication, il appartient aux familles de fournir un certificat médical de contre-indication temporaire ou définitive pour chaque vaccin non fait.

En cas de changement d'école, la famille devra présenter à la directrice/au directeur :

- un certificat de radiation émanant de l'école publique d'origine ;
- le livret scolaire, s'il n'a pas été transmis directement à l'école.

L'inscription à l'école maternelle implique pour la famille l'obligation d'une fréquentation régulière. Pour les élèves de Petite Section, un aménagement du temps scolaire sur les heures de classe de l'après-midi peut être demandé auprès du directeur ou de la directrice.

Les activités pédagogiques complémentaires (soutien) sont assurées suivant les besoins.

3- Absences et retards

Toute absence ou retard doit être justifiée, d'abord par téléphone le matin même de l'absence puis par écrit. Les absences répétées non justifiées seront signalées à l'Inspecteur de l'Education Nationale (M. Chaillou).

Aucun élève ne peut quitter l'école avant la fin des cours, sauf si un parent ou un proche autorisé par écrit vient le chercher.

4- Matériel

Pour un travail efficace et leur confort, les élèves doivent toujours avoir un minimum de matériel en état de fonctionnement : règle, crayons bics bleu, rouge et vert, un crayon à papier, une gomme et une colle.

Les élèves doivent prendre soin du matériel qui leur est confié par l'école. Abîmé ou perdu, il devra être remplacé ou remboursé par la famille.

5- Santé

L'équipe éducative (enseignants, ATSEM ou AVS) n'est pas habilitée à administrer des médicaments. Pour les traitements longs qui n'impliquent pas de rester au domicile, un Projet d'Accueil Individualisé pourra être mis en place en accord avec les parents de l'élève concerné.

6- Sécurité

Il est interdit d'emmener à l'école des objets dangereux. De plus, l'école décline toute responsabilité en ce qui concerne les objets précieux apportés à l'école.

7- Règles de vie

Les enfants doivent respecter les règles de vie de la classe qui s'appuient sur les notions de respect, de tolérance et de politesse. Dans l'enceinte de l'école, les adultes ne faisant pas partie de l'équipe éducative doivent s'adresser à l'enseignant pour signaler tout problème.

Enfin, nous rappelons que les enfants doivent venir à l'école dans une tenue confortable et décente, fille comme garçon.

8- Goûter

Les élèves doivent arriver à l'école en ayant pris leur petit déjeuner. Le seul en-cas autorisé dans la journée est celui du goûter à la sortie de l'école durant le temps de garderie.